Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_109-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 JUIN 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	50
Présents	40
Votants	46

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 22/06/2026

L'an 2026, le 18 juin à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 12 juin 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Marie-Thérèse ANDRE, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Christelle BROSSELLIER, David BUISSET, Marie-Thérèse CAKAIN, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Vincent DAUNAY, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Josiane JACOB, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Evelyne SIMON-GLORY, Benoît SOHIER, Christian TOCZE.

Pouvoir(s) : Sandrine GUERCHE pouvoir à Anthony FEVRIER, Jean-Yves JULLIEN pouvoir à François BORDIN, Frédérique LE FUR BASLE pouvoir à Loïc LEBRET, Sarah LEGAULT-DENISOT pouvoir à George DUMAS, Isabelle MOREL pouvoir à Odile DELAHAIS, Benoit VIART pouvoir à Johan MORIN.

Absent(s) excusé(s) : Sandrine GUERCHE, Jean-Yves JULLIEN, Frédérique LE FUR BASLE, Sarah LEGAULT-DENISOT, Isabelle MOREL, Benoit VIART.

Absent(s) : Hervé BOURGOUIN, Sébastien DELABROISE, Sébastien LAVOLLÉE, Hervé ROUAULT.

Secrétaire de séance : Olivier IBARRA

N° 2026-06-DELA-109 : ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA GARE – COMBOURG – VENTE D'UN TERRAIN A THEZE CONSTRUCTION

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_109-DE

1. Cadre réglementaire :

- Vu les statuts communautaires et notamment la compétence « développement économique » ;
- Vu l'article L3211-14 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Vu l'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le courrier en date du 7 février 2026 de Monsieur François MASSON, représentant de THEZE CONSTRUCTION, confirmant son intention d'acquérir un terrain au sein de la zone d'activités de la Gare ;
- Vu l'avis du Domaine n°2026-35085-30000 en date du 3 juin 2026 ;

2. Présentation du contexte :

En 2024, la Communauté de communes Bretagne Romantique a exercé son droit de préemption urbain à l'occasion d'une vente dans la ZAE de la Gare. Cette opération a permis d'envisager la densification de la zone d'activités en créant une nouvelle parcelle de 4000 m² pouvant accueillir une nouvelle entreprise. Une seconde parcelle de 327 m² a également été créé pour permettre d'accéder à cette parcelle.

L'entreprise THEZE CONSTRUCTION, dont l'activité de maçonnerie est actuellement localisée à MOUAZE, a fait part de son intérêt pour ce foncier par courrier du 7 février 2026. L'entreprise compte actuellement une quinzaine de salariés et souhaite se développer sur le secteur de Combourg.

Il est précisé que des études sont en cours concernant l'aménagement des réseaux d'eau pluviale et qu'une servitude sera présente sur ces parcelles.

3. Description du projet :

Il est proposé de céder à la société THEZE CONSTRUCTION, ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant s'y substituer, un foncier de 4 000 m² au sein de la zone de la Gare, ainsi que le délaissé de voirie de 327m², aux conditions suivantes :

- Parcelles :	AI 527, AI 518 et AH787
- Surface :	4 327 m²
- Adresse	Rue Jules Le Corvaisier, Combourg
- Prix :	40€ HT/m² soit 160 000€ HT pour la parcelle aménageable
	1€ HT/m² soit 327€ pour la parcelle d'accès
- Conditions :	Règlement de vente validé par la délibération 2020-12-DELA-127 lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020
- Représentation :	Etude DU MAIL à Combourg

Avis du bureau en séance du 4 juin 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **AUTORISER** la cession à Monsieur François MASSON, représentants de la société THEZE CONSTRUCTION, ou à toutes autres personne physique ou morale pouvant s'y substituer, du lot défini ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260618-2026_06_DEL_109-DE

- **APPROUVER** le prix de vente de 40€ HT/m² soit 1[illegible] pour la parcelle aménageable et 1€ HT/m² soit 327€ pour la parcelle d'accès ;

- **APPLIQUER** à la vente les conditions décrites ci-dessus ;

- **DESIGNER** l'étude du Mail à Combourg pour représenter la Communauté de communes dans cette affaire ;

- **PRECISER** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte authentique et tous les autres documents se rapportant à cette vente et ce, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la présente délibération rendue exécutoire, de telle sorte qu'au-delà de cette date, la présente délibération sera considérée comme caduque.

Le secrétaire de séance
Olivier IBARRA
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé